



**ENVERGURE,
ACTEUR ENGAGÉ POUR
LE DROIT AU TRAVAIL POUR TOUS**

envergure 
révélateur de compétences

Mai 2023

ÉDITO

L'actualité en Ukraine nous rappelle combien les équilibres géopolitiques sont fragiles et comment en peu de temps nous devons faire face à de nouvelles demandes d'asile et de solidarités.

Aujourd'hui, plus encore qu'hier, l'inclusion des publics réfugiés est l'un des défis majeurs auxquels nous sommes confrontés collectivement tant sur le plan des politiques sociales que sur le plan humain.

L'intégration des réfugiés constitue un enjeu de solidarité et de cohésion sociale qui nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs : État, collectivités locales, acteurs de l'accompagnement et entreprises.

Depuis plus de 10 ans, Envergure œuvre par ses missions d'accompagnement global, d'orientation, de mobilité géographique et de formation pour intégrer durablement les réfugiés.

Ce sont ainsi 1000 personnes par an qui bénéficient de l'engagement des équipes Envergure par ce suivi, en cohérence avec les valeurs d'Actual group militant pour le Droit au Travail pour Tous.

Sandra Gicquere,
DGA Envergure

TOUS SOLIDAIRES, TOUS MOBILISÉS

Envergure est engagé depuis plus de 10 ans dans l'accès à l'emploi des publics réfugiés. A travers des projets successifs, nous proposons une offre de solutions portant tant sur le plan linguistique, que de l'orientation ou de la formation professionnelle.

Engagés auprès de l'OFII depuis 2018, nous avons signé en 2021 une convention de partenariat et de collaboration. Dans le prolongement des actions déjà initiées depuis plusieurs années, Envergure renforce son positionnement dans l'accompagnement du public réfugiés en qualité d'opérateur sur le dispositif AGIR depuis l'automne 2022.

GO EMPLOI

Bilan professionnel



EMPLOI ET TOIT

Emploi et logement



PASS' EMPLOI COMPÉTENCES

Accompagnement renforcé pour l'emploi



ESPERANTO

Pouvoir aux besoins en compétences des secteurs de la logistique, aéroportuaire, BTP, espaces verts



WELCOME EMPLOI

Mobilité inter-régionale



SESAME

Formation Commis de cuisine



PARTENARIAT OFFI

Novembre 2021



ALLER VERS

Accompagnement de retour à l'emploi et d'aide à la recherche de logement à destination des publics Ukrainiens



AGIR

Accompagnement global et individualisé des réfugiés



SOLIDARITÉ UKRAINE

Face à l'urgence, Envergure avec Actual group répondent présent.

JOSEPH ZIMET, Préfet coordinateur de la cellule de crise interministérielle "Ukraine", s'est rendu sur le centre Envergure de Nantes en novembre 2022. Cette rencontre a permis aux équipes Envergure Pays de la Loire de présenter le travail effectué avec le public ukrainiens depuis le mois d'avril 2022.



Dans les semaines qui ont suivi l'invasion de l'Ukraine, Envergure lance un dispositif dédié au niveau National.

Le processus d'accompagnement s'est organisé en trois temps.

La première étape consistait à l'identifier et accueillir les Ukrainiens. Un travail fait en collaboration avec les préfectures. Pour faciliter le contact et surmonter la barrière de la langue, Envergure édite un flyer explicatif en ukrainien et active un numéro vert.

Une fois le contact établi, un collaborateur parlant ukrainien, russe et anglais se chargeait d'informer sur le dispositif, de sécuriser le parcours et d'orienter vers un conseiller en insertion professionnelle.

L'entretien individuel, complété de différents tests permettant d'établir un diagnostic précis, débouchait sur la formalisation d'un plan d'action individuel et des modalités de suivi pour l'accès à l'emploi.

Cela permettait de proposer des orientations professionnelles et d'assurer la sécurisation des prises de poste au moment de l'entrée dans l'entreprise, grâce aux synergies entre Envergure, Actual group et les acteurs économiques locaux.

Les nombreux échanges entre les équipes d'Envergure et les réfugiés ont permis d'identifier deux défis pour réussir cette intégration : lever la barrière de la langue et faciliter les démarches sociales.

Une formation métier intégrant l'apprentissage du français à vocation professionnelle a ainsi été déployée, tout comme un accompagnement spécifique pour les démarches sociales ou la recherche de logement.

Les équipes d'Envergure ont ainsi pu former et orienter des profils vers des métiers en tension, pour lesquels les entreprises peinent à recruter comme dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de la vente ou des services d'aide à la personne.

En 2022, plus de 600 bénéficiaires de la protection temporaire (principalement des femmes à hauteur de 72 %) ont été reçus par les équipes d'Envergure.

Des leçons à tirer

La réussite de la grande mobilisation pour l'accueil des déplacés d'Ukraine est une preuve frappante de nos capacités à accueillir dignement et efficacement mais aussi de la solidarité dont est capable la société française.

La volonté politique inédite, conjuguée à la mise à disposition des moyens nécessaires, ont permis la gestion efficace d'une situation exceptionnelle.

L'accueil des déplacés d'Ukraine n'a pas été considéré comme une question d'asile classique, ni comme un phénomène migratoire.

Ainsi, les déplacés d'Ukraine n'ont pas été inclus dans les statistiques annuelles sur l'immigration par le ministère de l'Intérieur.

La mobilisation initiale doit aussi s'inscrire dans la durée et ne pas occulter les difficultés dans l'installation. Ces dernières se révèlent similaires à celles auxquelles font face toutes les personnes réfugiées, notamment en ce qui concerne l'accès au logement ou l'insertion professionnelle.

Même si une partie des déplacés d'Ukraine ne s'installera pas définitivement en France, après plus d'un an, leur accueil ne peut plus être envisagé que comme transitoire.

ALLER VERS

Un programme pour l'emploi des publics BPT Ukrainiens



Depuis l'offensive militaire russe en Ukraine, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) compte plus de 4 millions de réfugiés en Europe.

L'accueil a majoritairement lieu dans les pays frontaliers et autres pays les plus proches (Pologne, Moldavie, Roumanie, République-Tchèque, Allemagne, Slovaquie, Hongrie, Bulgarie, Autriche). En France, selon les chiffres de la Police aux Frontières, se sont plus de 30 000 réfugiés qui ont été recensés au cours des 4 premières semaines de conflit.

Dans ce contexte, les ministres de l'Intérieur de l'Union Européenne se sont accordés unanimement sur la mise en place d'un mécanisme de protection temporaire pour répondre à l'afflux de personnes déplacées en provenance d'Ukraine. Cette autorisation provisoire de séjour donne le droit d'exercer une activité professionnelle (sous réserve toutefois du respect de la législation en vigueur, conformément à l'article L.5221-2 du Code du travail.)

Les initiatives en faveur de l'accueil et de l'insertion des réfugiés ukrainiens se multiplient au fil des mois.

Dans le prolongement des actions déjà initiées par les communes, Envergure missionné par la DRIETS du Val d'Oise et la DDETS des Bouches-du-Rhône propose un plan d'action pour faciliter le recrutement de ces réfugiés au sein d'entreprises.

L'objectif est d'« aller vers » les bénéficiaires de la protection temporaire ukrainiens sur leurs lieux d'hébergement et leur proposer un accompagnement socio-professionnel au sein de nos centres Envergure.

A travers ce programme, plusieurs objectifs sont poursuivis. Tout d'abord, il vise à aider les bénéficiaires à construire un parcours professionnel solide. Pour ce faire, le programme les guide dans l'identification de leurs compétences, de leurs intérêts et de leurs aspirations professionnelles. Des outils et des ressources sont mis à leur disposition pour les aider à choisir une voie professionnelle qui correspond à leurs besoins et à leurs objectifs.

Ensuite, le dispositif encourage les bénéficiaires à entreprendre des démarches concrètes pour se réinsérer sur le plan professionnel et social. Cela inclut la mise à jour de leur CV, la recherche active d'offres d'emploi, la préparation aux entretiens d'embauche et, si nécessaire, l'acquisition de compétences supplémentaires.

Le programme facilite également les contacts entre les bénéficiaires et les entreprises. Des partenariats sont établis avec des employeurs potentiels, des rencontres et des journées de recrutement sont organisés pour favoriser les opportunités d'emploi.

L'objectif final du dispositif "Aller Vers" est de permettre aux bénéficiaires de trouver un emploi correspondant à leurs compétences et à leurs aspirations professionnelles.

Les équipes Envergure mobilisées sur ce dispositif les accompagnent tout au long de ce processus, en les soutenant dans leur recherche d'emploi, en les conseillant sur les offres disponibles et en les aidant à se préparer aux entretiens.

En parallèle de l'aspect professionnel, le programme comprend également une dimension liée au logement. Il offre une assistance aux bénéficiaires dans leur recherche d'un logement adapté à leurs besoins.

250 bénéficiaires sont suivis par nos équipes sur ce dispositif.

A ce jour, plus de la moitié ont décroché un CDD de plus de 6 mois dans les métiers du service à la personne, de l'hôtellerie-restauration et de la vente.



ZOOM SUR ...

L'action de mobilité inter-régionale avec ACTIBREIZH

En septembre 2022, notre engagement a été reconnu par la Direction de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation du Val d'Oise (DEETS 95) pour apporter notre soutien aux ressortissants ukrainiens temporairement hébergés dans des établissements hôteliers de ce département.

Parallèlement, l'agence emploi Actibreizh, nous indique être confrontée à une réelle pénurie de compétences pour pouvoir répondre à la forte demande de candidats de son client.

Nous avons dû convaincre les acteurs de l'insertion sociale du département du Val d'Oise que nous étions en mesure de gérer le défi de la mobilité inter-régionale, tout en garantissant non seulement un emploi, mais également un logement dès l'arrivée des ressortissants ukrainiens en Bretagne.

Nous avons pris pleinement conscience de ce défi et nous nous sommes mobilisés pour trouver des solutions de logement.

La situation s'est ensuite complexifiée. L'inflation a entraîné une diminution des besoins de recrutement de la part de la société partenaire, remettant ainsi en question les embauches prévues.



Cette situation sans précédent a souligné l'importance de l'adaptabilité et de l'engagement constant envers notre mission et nos valeurs.

Malgré ces défis, nous avons maintenu un contact régulier et constructif avec la société. Chaque semaine, sans faillir, nous avons relancé nos démarches, nous réévaluons nos stratégies et nous nous efforçons de demeurer proactifs.

En parallèle, nous avons continué à accompagner les candidats dans leur parcours, leur offrant le soutien et les ressources nécessaires pour naviguer dans ce paysage incertain.

L'approche de la fin de l'année, qui est traditionnellement un temps de réflexion et de renouveau, a apporté avec elle la confirmation de la poursuite de notre action. Nos efforts ont été reconnus, nos plans soutenus, ce qui nous a permis de maintenir notre cap et de continuer à faire une différence.

En cette période festive, où l'esprit de partage et de générosité est à son apogée, nous avons lancé en interne un appel à la solidarité.

Notre objectif était de collecter du mobilier pour équiper les logements de ceux qui en ont le plus besoin. Nous croyions fermement à la force de la communauté et à l'impact que chaque geste, aussi petit soit-il, pouvait avoir.

Grâce à notre mobilisation sans faille, nous avons réussi à réaliser notre mission. Les logements sont prêts à accueillir leurs nouveaux occupants.

Les ressortissants ukrainiens ont ainsi pu passer le Nouvel An dans leur nouveau logement, un abri sûr et confortable, même si, loin de leur pays d'origine.

Ils ont pris leur poste dès le 2 janvier, un nouveau départ plein de promesses et d'opportunités.

En résumé, malgré les défis et les incertitudes, nous restons engagés et déterminés à faire une différence. Notre capacité à nous adapter et à nous mobiliser face à la crise est la preuve de la force de notre organisation et de notre engagement envers ceux que nous servons.

Dédié à la restauration, Sésame est un programme du Plan d'Investissement dans les Compétences – Intégration Professionnelle des Réfugiés (PIC IPR) qui aide à l'intégration des demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une protection internationale.

Ce programme favorise leur insertion sur le marché du travail français et aux besoins en compétences et qualifications des entreprises.

L'objectif est de répondre aux besoins de recrutement des restaurants traditionnels relevant d'une branche professionnelle dont l'OPCO est AKTO et proposer une main d'œuvre qualifiée et préparée aux besoins des entreprises.

De 2019 à 2023, c'est 275 stagiaires formés au métier de commis de cuisine, à l'apprentissage du français, et bénéficient d'un accompagnement dans leur recherche d'emploi.

Le parcours se déroule sur 5,5 mois et alterne période en centre de formation et période de mise en application en entreprise.

Dès le démarrage, un suivi social est mis en place, prenant en compte des aspects tels que la santé, l'administration et l'hébergement, afin d'accompagner les participants dans leur intégration.

C'est 69% d'emploi durable en partenariat avec plus de 320 restaurants qui ont accueilli des stagiaires ou recrutés à l'issue de la formation Sésame. 91 % d'entre eux ont obtenu leur Titre à Finalité Professionnelle. 69 % des réfugiés sont originaires d'Afghanistan ; Erythrée ; Syrie ; Soudan ; Chine et Irak.



Après la formation, un accompagnement professionnel est assuré.

Des ateliers sont organisés et des interventions de structures extérieures sont prévues dans le cadre du mécénat de compétences.

Ces interventions peuvent prendre la forme d'ateliers sur des sujets tels que le numérique ou le juridique, contribuant ainsi au développement des compétences des participants.



Ali Malik Adam, 30 ans, originaire du Soudan
Stagiaire de la deuxième promotion rennaise.

À l'issue du parcours, il a intégré en CDI un restaurant rennais, là où il a effectué son premier stage.



"Au Soudan je n'ai pas continué ma scolarité à cause de la guerre et parce que je devais subvenir à mes besoins. Ce diplôme est le premier, j'étais ému en le recevant. Cette formation m'a ouvert les portes de l'emploi, m'a redonné confiance et ma liberté d'agir. J'ai toujours aimé cuisiner, mais ici j'apprends beaucoup. Il n'y a pas de chômage dans ce secteur. C'est une opportunité à saisir."



AGIR

pour le logement et l'emploi des personnes réfugiées



AGIR marque un engagement sans précédent de l'Etat pour accélérer l'intégration des BPI par l'accès au logement et à l'emploi.

Le programme AGIR est un programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement.

Il consiste en un guichet unique départemental de l'intégration des réfugiés visant à assurer un parcours d'intégration sans rupture aux réfugiés. Envergure a été sélectionné par l'Etat pour mettre en œuvre le programme AGIR dans les départements des Côtes d'Armor et des Bouches du Rhône.



L'accompagnement individualisé est mené dans une logique de sécurisation du parcours en articulation avec les services publics de droit commun, notamment le service public de l'emploi, et les gestionnaires de programmes spécifiques vers lesquels les BPI sont orientés.

Les deux objectifs du programme en matière d'emploi et de logement sont interdépendants : l'accès au logement doit s'appuyer sur les solutions de logement mobilisables en fonction de la situation d'emploi ou de formation des personnes accompagnées ; l'accès à l'emploi doit favoriser le maintien dans le logement et sur le territoire à long terme des personnes accompagnées.

Cet accompagnement est proposé pour une durée maximale de 24 mois et se termine une fois que le foyer a obtenu un logement stable où il est installé et autonome. De plus, l'accompagnement prend fin lorsque le bénéficiaire qui souhaite travailler s'est engagé dans une formation professionnelle ou certifiante, a obtenu un contrat d'apprentissage, ou a décroché un emploi à long terme (contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée de plus de 6 mois).

Avec un déploiement en 3 étapes, nécessaires à la fois pour asseoir l'ancrage national du dispositif et permettre une territorialisation au plus près des besoins, le département des Côtes d'Armor a été en 2022 un des premiers de sa région à déployer le programme AGIR sur son territoire avec Envergure comme opérateur.

Une deuxième vague de déploiement s'ouvre depuis janvier et c'est ainsi qu'une fois encore Envergure a été sélectionné par l'Etat pour le département des Bouches du Rhône.

En 2023, le programme AGIR devrait permettre d'accompagner 15000 bénéficiaires de la protection internationale.

Le gouvernement prévoit de le généraliser sur tout le territoire d'ici 2024.



Accompagnement social



Accompagnement vers le logement



Accompagnement vers la formation professionnelle et l'emploi durable

195

c'est le nombre de réfugiés inscrits dans le programme AGIR dans un centre ENVERGURE.



La parole à ...

Joseph ZIMET



Le préfet Joseph Zimet a été nommé le 10 mars 2022 au pilotage de la cellule interministérielle de crise (CIC) sur l'accueil des personnes fuyant le conflit en Ukraine.

Quel bilan peut-on dresser de l'accueil en France des personnes déplacées d'Ukraine, un an après l'activation de la directive européenne relative à la protection temporaire ?

Le mécanisme de la protection temporaire, activé pour la première fois de l'histoire de l'Union européenne, s'est révélé adapté et efficace pour faire face au plus grand déplacement de population survenu en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les personnes déplacées en provenance d'Ukraine se sont aujourd'hui très inégalement réparties au sein de l'espace européen.

Les situations sont ainsi très contrastées entre États membres. Compte-tenu de la faible présence ukrainienne en France avant la guerre et de la distance géographique qui nous sépare, la France est aujourd'hui le septième pays d'accueil au sein de l'Union européenne, avec environ 100 000 déplacés accueillis. Le dispositif national qui a été mis en place dès les premiers jours de l'invasion semble avoir répondu aux nombreux défis posés par l'afflux important de réfugiés au printemps 2022.

Ce résultat a été rendu possible par une très forte mobilisation de la population française et par la capacité de l'ensemble des acteurs concernés à travailler collectivement en bonne intelligence.

Alors que la guerre en Ukraine semble s'inscrire dans la durée, comment le gouvernement envisage-t-il de faire évoluer les dispositifs d'accueil transitoires mis en place afin de répondre aux besoins des déplacés sur le plus long terme ?

Au plan européen, il conviendra d'anticiper la fin du dispositif de la protection temporaire, afin de le prolonger ou de l'adapter aux besoins. Nous devons ainsi travailler à la fois en prenant en compte le cadre européen et en adaptant notre dispositif national aux besoins exprimés par les personnes déplacées ainsi que par les acteurs qui sont en charge de leur accueil.

À l'occasion du premier anniversaire de l'invasion, la Première ministre a annoncé que notre dispositif serait adapté à une crise qui s'installe désormais dans la durée. Nous devons améliorer l'insertion et l'autonomisation des personnes déplacées qui vont rester encore quelques temps en France. Nos priorités des mois à venir seront le logement, la formation linguistique et l'insertion professionnelle des personnes déplacées.

Alors que la protection temporaire a été prorogée par le Conseil de l'Union européenne jusqu'en mars 2024 pour les personnes déplacées d'Ukraine, quelles sont les réflexions engagées en France pour préparer « l'après protection temporaire » pour les personnes qui souhaiteront rester sur le territoire ?

Nous devons aussi commencer à anticiper les besoins des personnes qui se projettent dans le long terme, qui souhaiteront refaire leur vie en France car elles ont tout perdu chez elles en Ukraine et ne rentreront pas. Notre droit permet, dès à présent, le changement de statut et une sortie de la protection temporaire. Les personnes déplacées que nous accueillons en France souhaiteront toutefois majoritairement rentrer chez elles lorsque les conditions seront réunies.

Mais personne n'est aujourd'hui capable de définir cet horizon. De plus, les régions d'Ukraine ne sont pas exposées de la même façon aux destructions et aux aléas de la guerre. Certaines régions paraissent durablement inaccessibles pour le retour des personnes déplacées. Les choix que ces personnes devront faire sont très difficiles. Dans l'intervalle, nous devons maintenir un dispositif d'accueil adapté à leurs besoins et à leurs choix personnels.

RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS D'UKRAINE :

D'une invisibilisation au statut quo

Au lendemain du conflit, la protection temporaire a été accordée aux Ukrainiens puis aux personnes détentrices d'un titre de séjour permanent en Ukraine, sous conditions. Elle ne bénéficie cependant pas aux ressortissants d'autres pays vivant en Ukraine au moment de l'invasion russe. Un an plus tard, peu d'avancées sont à constater.

Alors que l'État français pouvait choisir d'être plus généreux que la directive européenne de 2001 relative à la protection temporaire, en accordant le bénéfice de la protection temporaire à toutes les personnes fuyant l'Ukraine, ce choix n'a pas été retenu, contrairement à d'autres voisins européens.

En adressant aux préfets, le 10 mars 2022, une instruction portant sur les ressortissants de pays tiers ou apatrides en possession d'un titre de séjour permanent ou ayant obtenu une protection internationale en Ukraine, le gouvernement a ignoré le besoin de protection des autres ressortissants de pays tiers, en situation régulière ou irrégulière en Ukraine, les exposant ainsi à des obligations de quitter le territoire français (OQTF).¹

Le Conseil d'État a confirmé cette interprétation restrictive de l'article 7 de la directive européenne dans une décision du 27 décembre 2022, dans laquelle il souligne la nécessité qu'un arrêté soit prononcé afin d'identifier les catégories de personnes pouvant bénéficier de la protection temporaire en France. En l'absence de cet arrêté, le Conseil d'État donne cependant raison à l'exécutif. Les étudiants et doctorants étrangers, les demandeurs d'asile, les personnes régularisées de manière temporaire, ou dont la situation était en cours de régularisation en Ukraine ayant fui l'Ukraine pour la France se sont ainsi retrouvés sans statut.

Pourtant, le nombre de personnes concernées est conséquent.

Parmi les 7 000 étudiants francophones que comptait l'Ukraine², beaucoup se sont spontanément rendus vers les États européens les plus généreux dans l'application de la directive, comme l'Espagne ou le Portugal, qui les ont accueillis dans la même mesure que les ressortissants de nationalité ukrainienne.

Un statut quo insatisfaisant

Les étudiants étrangers avaient par ailleurs été exclus de la circulaire du 22 mars 2022 du ministère de l'Enseignement supérieur, portant sur le droit au séjour, au logement, à la sécurité sociale ou aux aides financières des étudiants d'Ukraine³.

Néanmoins, sous pression de collectifs et d'associations, un moratoire du 17 juin 2022 a permis l'interruption des OQTF et a donné la possibilité aux étudiants de s'inscrire à l'université et de demander un visa étudiant.

Selon Rudi Osman, fondateur de l'Union des étudiants exilés (UEE), sur les 800 personnes à régulariser en provenance d'Ukraine qui étaient accompagnées par l'UEE, 200 récépissés ont été délivrés. L'UEE a par ailleurs négocié pour éliminer la procédure « Campus France » pour les non-Ukrainiens, qui avait comme pré-requis plusieurs éléments trop contraignants pour ce public⁴.

Néanmoins, pour les autres ressortissants de pays tiers, depuis le moratoire de l'été 2022 et le gel des OQTF, il n'y a pas eu de grandes avancées : aucune décision n'est prise concernant leur sort, pas d'éloignement mais pas de régularisation non plus.

Ainsi, devant l'absence d'autorisation provisoire de séjour ou de titre de séjour, certains se dirigent vers la demande d'asile.

Pour les ressortissants de pays tiers pris en charge dans des structures d'accueil, le flou demeure, rendant leur accompagnement social plus difficile.



1. LIBÉRATION, « Guerre en Ukraine: des étudiants étrangers réfugiés en France sous la menace d'expulsion », 23 avril 2022.

2. LE MONDE, « L'avenir incertain des milliers d'étudiants marocains qui ont fui l'Ukraine », 11 mars 2022 : près de 5 700 Marocains, 500 Algériens, 500 Tunisiens et 400 Congolais.

3. Circulaire portant sur l'accueil des étudiants déplacés d'Ukraine bénéficiaires de la protection temporaire, 22 mars 2022.

4. Notamment un justificatif d'une inscription dans une université ukrainienne et un justificatif de domicile fixe.